Que veulent dire ces logos ?

Les explications qui sont données sur cette fiche représentent certains produits vendus par Soignons nos assiettes.

Agriculture Biologique AB et Euro-feuille

L'agriculture biologique est reconnue en France depuis 1980 et est identique dans tous les états membres de l'Union européenne. La certification agriculture biologique garantit une qualité attachée à un mode de production plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal.
Le logo AB peut être apposé en complément du logo européen dit « Euro-feuille ». Les critères des logos sont identiques. Toutes les exploitations agricoles, les fabricants de produits biologiques et les revendeurs, sont contrôlés chaque année (au minimum un fois) par un organisme indépendant.
Les critères :

- ✓ Pas d'utilisation de produits chimiques de synthèse (pesticides, engrais, désherbants,…)
- ✓ Sans utilisation d'OGM
- ✓ Rotation des cultures
- ✓ Bien-être animal (transport, conditions d'élevage, abattage…)
- ✓ Pour les produits transformés, 95 % au moins des ingrédients doivent être issus de l'Agriculture Biologique

L'agriculture biologique est fondée sur la non-utilisation de produits chimiques, la non-utilisation d'OGM, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. L'élevage de type extensif, fait appel aux médecines douces et respecte davantage le bien-être des animaux. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un référentiel rigoureux qui privilégie des procédés plus respectueux de l'écosystème et moins polluants.

Ecocert « Cosmétique Ecologique et Biologique »

ECOCERT, organisme de contrôle et de certification, a été le tout premier à développer un référentiel pour les « Cosmétiques écologiques et biologiques ». Déposé en 2003, le cahier des charges a été élaboré en concertation avec tous les acteurs de la filière.
Les critères :

- ✓ 95 % des ingrédients végétaux (plantes, huiles essentielles…) doivent être issus de l'Agriculture Biologique
- ✓ Interdiction des tests sur les animaux
- ✓ Sans utilisation d'OGM. Pas d'ajout intentionnel de nanomatériaux ou d'ingrédients issus de la pétrochimie
- ✓ Pas d'exploitation des espèces végétales ou animales en danger

Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Copyright 2023 SASU Soignons nos Assiettes – Toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur